

N° de contrat avec TPSGC : OD160-18-2537/001/CY

N° d'inscription : POR 019-17

Date du contrat : 25 août 2017

Date de livraison : 28 novembre 2017

Les Associés de recherche EKOS inc.

Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

Rapport sur les observations découlant du sondage de référence

Préparé pour :

le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada

This report is also available in English

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à :

ps.communications-communications.sp@canada.ca

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

Personne-ressource : Susan Galley

Bureau d'Ottawa

359, rue Kent, pièce 300

Ottawa (Ontario)

K2P 0R6

Téléphone : (613) 235 7215

Télécopieur : (613) 235 8498

Courriel : pobox@ekos.com

www.ekos.com

SOMMAIRE

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada met au point une campagne de marketing et de publicité qui vise à accroître la sensibilisation de la population au sujet des risques et dangers associés à la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues, qui persisteront dans le contexte de l'évolution du statut légal du cannabis. La présente étude vise donc à réunir de plus amples renseignements au sujet de la sensibilisation de la population, de ses connaissances, de ses attitudes et de ses comportements pour ce qui concerne les risques et les dangers liés à la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue. Les renseignements réunis permettront d'éclairer l'élaboration et la planification de la campagne nationale, de soutenir les décisions finales entourant la mise en œuvre des messages et des concepts de publicité et d'évaluer les effets de la première phase de la campagne, surtout chez les jeunes et chez les parents de jeunes, deux cibles probables de la campagne.

Le sondage a permis de réunir 2 132 cas achevés, y compris 418 auprès de jeunes de 16 à 24 ans et 416, auprès de parents de jeunes. Cet échantillon aléatoire probabiliste s'accompagnerait d'une marge d'erreur de +/-2,19 p. 100. La marge d'erreur subordonnée à chacun des groupes cibles s'établit à +/-4,8 p. 100. La source de l'échantillon est le panel maison *Probit*, qui réunit des Canadiens sélectionnés au hasard. Le sondage, qui s'est principalement déroulé en ligne, s'est déroulé en septembre 2017.

Comportement

En grande majorité (81 p. 100), les Canadiens connaissent quelqu'un qui a déjà consommé du cannabis et plus de la moitié (56 p. 100) des personnes interrogées ont consommé du cannabis à un certain moment de leur vie (il s'agit presque exactement des proportions mesurées dans le cadre d'un sondage national auprès des Canadiens que Santé Canada a réalisé au début de 2016 – 58 p. 100). Au nombre des répondants qui ont dit avoir déjà consommé du cannabis, les quatre dixièmes font état d'une consommation récente, au cours des 12 derniers mois.

Pour ce qui concerne les répondants ayant déjà consommé du cannabis, plus du quart (28 p. 100) indiquent avoir déjà conduit sous l'effet du cannabis. De plus, le tiers des Canadiens signalent avoir déjà embarqué dans un véhicule dont le conducteur présentait un affaiblissement de ses capacités sous l'effet du cannabis.

Au nombre des personnes qui ont déjà conduit avec les facultés affaiblies par des drogues, dans une proportion de quatre pour dix environ, elles banalisent les risques connexes, indiquant que la conduite sous l'effet du cannabis est moins dangereuse que la conduite sous l'effet de l'alcool.

(25 p. 100) ou encore, que ça ne pose pas de vrai risque (17 p. 100). Un cinquième de plus de ces répondants affirment qu'ils n'avaient pas d'autres solutions sur le plan du transport (21 p. 100). C'est dans une proportion tout juste inférieure que les répondants qui ont déjà conduit sous l'effet de drogues attribuent plutôt leur décision de le faire à leur mauvais jugement et à leur manque d'expérience dans leur jeunesse (19 p. 100).

Chez les parents des enfants ayant 13 à 24 ans, le tiers (34 p. 100) soutiennent que leurs enfants ont déjà consommé du cannabis. Dix p. 100 des parents de jeunes indiquent aussi que leurs enfants ont déjà monté à bord d'un véhicule conduit par un conducteur dont les facultés étaient affaiblies. Néanmoins, en réponse à cette question, le tiers des parents se révèlent incertains.

Les résultats du sondage mettent au jour un écart plus marqué entre les comptes rendus des parents et ceux des jeunes pour ce qui concerne leur souvenir d'une discussion au sujet de la conduite sous l'effet du cannabis. À ce propos, un peu plus du quart des jeunes soutiennent qu'ils ont déjà abordé le sujet avec leurs parents. Pourtant, les résultats témoignant des perceptions des parents révèlent un contraste flagrant : les trois quarts des parents des jeunes insistent pour dire qu'ils ont abordé la question avec leurs enfants.

Connaissance des risques et préoccupations à ce sujet

Les résultats du sondage témoignent d'une vaste reconnaissance des effets du cannabis chez les facultés des conducteurs. Dans une forte proportion de huit pour dix, les personnes interrogées sont d'accord pour dire que la consommation de cannabis nuit aux facultés de conduite (à titre comparatif, 94 p. 100 des répondants affirment que l'alcool nuit à la capacité de conduire). Les trois quarts des répondants affirment que le cannabis nuit à la vitesse de réaction et à la concentration et un peu plus de la moitié (57 p. 100) des répondants affirment que le cannabis fait du consommateur un moins bon conducteur. Toutefois, à l'autre extrémité du spectre, le dixième (neuf p. 100) des personnes interrogées sont d'avis que la consommation du cannabis fait en sorte que le consommateur soit un conducteur plus prudent. Par ailleurs, trois p. 100 soutiennent que la consommation de cannabis n'a aucun effet perceptible sur la capacité de conduite.

Les deux tiers des Canadiens (65 p. 100) sont d'accord pour dire qu'il arrive souvent que les consommateurs de cannabis ne se rendent pas compte que la consommation de cannabis a perturbé leurs facultés. Le quart des répondants sont d'avis que les effets de la consommation de cannabis nuisent moins aux facultés de conduite que l'alcool. Dans une proportion modérément élevée, les Canadiens comprennent aussi que ce n'est pas toujours facile d'établir qu'un consommateur de cannabis est trop intoxiqué pour conduire.

Les principales préoccupations que soulèvent les répondants tiennent aux risques de distractions au volant (84 p. 100). Suivent la conduite avec les facultés affaiblies sous l'effet de l'alcool, du

cannabis ou des médicaments d'ordonnance (67 p. 100), de même que la conduite agressive (63 p. 100). À l'examen plus attentif du niveau de préoccupation s'attachant particulièrement aux facultés affaiblies par le cannabis, les répondants sont considérablement moins nombreux à exprimer des inquiétudes à ce sujet (47 p. 100) qu'à se préoccuper de l'affaiblissement des facultés sous l'effet de l'alcool (79 p. 100).

Un peu plus de la moitié des répondants (53 p. 100) signalent une préoccupation liée à la conduite avec les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis. Dans une proportion nettement majoritaire (70 p. 100), les répondants sont d'avis que le taux de conduite sous l'effet du cannabis va augmenter si la drogue est légalisée. Au nombre des préoccupations les plus impérieuses formulées au sujet de la conduite sous l'effet du cannabis, la principale préoccupation vient de la perspective de blesser quelqu'un (73 p. 100). Suit la possibilité d'être blessé ou tué ou de se trouver paralysé, à la suite d'un accident (50 p. 100) ou plus simplement, la possibilité d'être victime d'un accident en général (48 p. 100). La possibilité d'avoir un dossier criminel permanent (29 p. 100) ou la possibilité de se faire prendre par la police (14 p. 100) constituent des préoccupations de troisième ordre, même si elles sont plus répandues chez les jeunes.

Encore que plus des trois quarts des répondants affirment qu'ils n'embarqueraient pas avec un conducteur dont les facultés sont affaiblies, 11 p. 100 soutiennent qu'ils seraient susceptibles de le faire (et des proportions considérablement plus élevées disent l'avoir déjà fait). Comparativement aux observations au sujet des décisions dans le contexte de la conduite avec les facultés affaiblies, les passagers se révèlent beaucoup plus préoccupés par leur propre bien-être. Dans une proportion supérieure à huit pour dix, les répondants se préoccupent du risque d'être blessés ou paralysés ou encore, de mourir. Dans ce contexte, les répondants sont moins préoccupés (57 p. 100) par la perspective de blesser quelqu'un d'autre, de le laisser paralysé ou de le tuer. De la même façon, comme passagers, les risques de se faire prendre par la police ou d'avoir un dossier criminel permanent (des préoccupations que soulignent 10 p. 100 des répondants dans chaque cas) se révèlent beaucoup moins préoccupants qu'ils ne le sont chez les conducteurs.

Comportement normalisé

Les deux tiers des répondants sont d'accord pour dire que les adolescents et jeunes adultes sont susceptibles d'essayer le cannabis. Toutefois, en proportion majoritaire (79 p. 100), les répondants n'estiment pas qu'il soit acceptable de conduire sous l'effet du cannabis. Les avis sont plus partagés pour ce qui concerne la question de savoir s'il est relativement plus acceptable de conduire sous l'effet du cannabis, comparativement à la conduite sous l'effet de l'alcool (40 p. 100 des répondants affirment que ce l'est).

Même si la moitié des répondants indiquent qu'il est rare que les gens qu'ils connaissent conduisent sous l'effet de drogues, 15 p. 100 de plus affirment que c'est courant et dans la même

proportion, les répondants disent que c'est moyennement fréquent. En majorité (70 p. 100), les répondants affirment qu'ils seraient à l'aise d'essayer d'empêcher un ami ou un proche de conduire s'ils avaient l'impression que cette personne présentait un affaiblissement de ses capacités à la suite de la consommation de cannabis. Dans une proportion semblable (74 p. 100), les répondants seraient à l'aise d'essayer d'empêcher un ami ou un proche d'accepter de monter dans la voiture d'un conducteur s'ils avaient l'impression que ce dernier présentait un affaiblissement des facultés à la suite de la consommation de cannabis. Les répondants sont moins à l'aise toutefois d'envisager de signaler aux services de police qu'ils savent que quelqu'un conduit avec les facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis. Même si 37 p. 100 des personnes interrogées soutiennent qu'elles seraient à l'aise de le faire, dans la même proportion, les répondants disent qu'ils ne seraient pas à l'aide de le faire.

Information au sujet de la conduite sous l'effet du cannabis

L'incidence des démarches de recherche d'information au sujet des effets des drogues sur les facultés de conduite est relativement modeste. Les trois dixièmes des répondants seulement soulignent qu'ils ont déjà fait des recherches d'information. Les professionnels de la santé constituent, et de loin, la source d'information qui inspire le plus confiance au sujet des effets du cannabis sur les facultés de conduite. En effet, plus de la moitié des répondants (57 p. 100) signalent cette source. Par ailleurs, les trois dixièmes (32 p. 100) des répondants soutiennent qu'ils seraient susceptibles d'en discuter avec des intervenants de l'application de la loi. Le septième seulement (15 p. 100) des répondants consulteraient un(e) ami(e) ou consulteraient un enseignant, un conseiller ou un travailleur social (12. p. 100), des sources toutefois beaucoup plus fréquentes chez les jeunes.

Pour ce qui concerne les sources en ligne, un peu moins de la moitié (46 p. 100) des personnes interrogées ont signalé l'Internet en général (sans signaler une organisation en particulier) comme source à consulter pour trouver des renseignements sur les effets des drogues sur les facultés de conduite. Cela dit, les trois dixièmes (31 p. 100) des répondants disent qu'ils consulteraient un site Web du gouvernement du Canada. Dans une proportion s'élevant au quart, les répondants consulteraient des associations d'automobiles, comme l'Association canadienne des automobilistes, une organisation policière ou encore, un groupe sans but lucratif comme Mothers Against Drunk Driving Canada.

Les trois quarts aimeraient en savoir plus sur les effets du cannabis sur la capacité de conduire. Les deux tiers environ s'intéressent au délai à respecter avant de pouvoir conduire de façon sécuritaire après avoir consommé des drogues. D'autre part, la moitié environ des répondants aimeraient obtenir de plus amples renseignements au sujet de la façon dont les policiers font des tests de dépistage de drogues (56 p. 100) ou au sujet des lois et sanctions liées à la conduite avec

les facultés affaiblies par les drogues (50 p. 100). Enfin, le tiers des répondants s'intéressent à leurs droits, comme conducteurs, s'ils se font appréhender.

Les quatre dixièmes (42 p. 100) des Canadiens soutiennent qu'ils ont assez d'information pour prendre des décisions éclairées au sujet des risques de la conduite avec les facultés affaiblies. Les Canadiens sont résolument moins convaincus lorsqu'il est question de l'accès à suffisamment d'information sur le contexte canadien. Le tiers seulement (32 p. 100) des répondants affirment que l'information canadienne disponible est suffisante pour prendre une décision éclairée au sujet des risques.

Opinion sur la légalisation et sur les répercussions

Dans une forte proportion de huit pour dix (83 p. 100), les répondants reconnaissent qu'il est actuellement illégal de conduire un véhicule sous l'effet de substances. Toutefois, un vingtième (cinq p. 100) des personnes interrogées sont d'avis que c'est légal de le faire. Les Canadiens sont légèrement moins certains des effets de la légalisation prochaine du cannabis sur les lois en matière de conduite avec les facultés affaiblies. Bien que les trois quarts (76 p. 100) des répondants reconnaissent qu'il demeurera illégal de conduire avec les facultés affaiblies, en faible proportion (sept p. 100), les personnes interrogées sont d'avis qu'il deviendra légal de conduire sous l'effet du cannabis à la suite de la légalisation de cette substance.

Le délai à respecter avant de prendre le volant pour conduire en toute sécurité, lorsqu'on a consommé de la drogue, inspire beaucoup d'incertitude aux Canadiens. Dans les faits, dans une proportion supérieure à quatre pour dix (43 p. 100), les répondants affirment qu'ils ne le savent pas. De plus, environ un sur six des répondants ont sous-estimé ce délai (affirmant que moins de trois heures d'attente suffisent).

Les résultats révèlent en outre que les Canadiens ne savent pas trop si les services policiers sont en mesure de dépister l'intoxication par le cannabis chez les conducteurs qui sont appréhendés sur la route. En effet, en réponse à cette question, un peu moins de la moitié (45 p. 100) des répondants ont répondu correctement que les agents de police sont en mesure d'établir si les facultés d'un conducteur sont affaiblies à cause du cannabis, encore qu'un quart des répondants ne le savent pas et que le tiers des répondants soient incertains.

De la même façon, à la question de savoir si les sanctions pour conduite avec facultés affaiblies par le cannabis sont plus ou moins sévères que celles liées à la consommation d'alcool ou encore, si elles sont équivalentes, bon nombre de Canadiens sont incertains. Un peu moins de la moitié (47 p. 100) des répondants estiment que l'affaiblissement des facultés découlant de la consommation de cannabis s'accompagne des mêmes sanctions que l'affaiblissement des facultés découlant de la consommation d'alcool. Le huitième des personnes interrogées estiment toutefois

que les sanctions reliées au cannabis sont moins sévères que celles qui se rattachent à l'alcool. Et le tiers des répondants disent qu'ils ne le savent pas.

Un peu plus de la moitié des Canadiens (55 p. 100) estiment que les sanctions actuelles suffisent à dissuader les gens de conduire sous l'effet de drogues. Toutefois, le tiers (33 p. 100) des répondants sont en désaccord avec cette affirmation.

La moitié (48 p. 100) des personnes interrogées indiquent qu'elles ne savent pas trop si le gouvernement fédéral devra modifier ses lois pour ce qui concerne la conduite avec les facultés affaiblies. D'autre part, les quatre dixièmes (38 p. 100) sont d'avis que le gouvernement du Canada proposera de nouvelles lois. Le quart des répondants estiment que des lois plus strictes auraient un effet considérable au chapitre de la conduite avec les facultés affaiblies, même si les trois dixièmes ne sont pas d'avis que les lois auraient un grand effet. Dans une proportion de quatre pour dix, les répondants estiment que des sanctions plus rigoureuses auraient un effet modéré seulement.

Profil des jeunes

Comportement

- Les résultats mettent en évidence l'importance que revêt la définition des jeunes, surtout les jeunes de 16 à 24 ans, comme groupe cible de la campagne d'information auprès de la population. Même si ce résultat s'établit tout de même à sept sur dix, c'est en proportions inférieures à la moyenne canadienne que les jeunes signalent que leurs amis ont consommé du cannabis. Un peu moins de la moitié (45 p. 100) des répondants en ont déjà consommé, résultat inférieur à la moyenne nationale, également. Toutefois, la plupart des jeunes en ayant déjà consommé (65 p. 100) l'ont fait au cours des 12 derniers mois, ce qui fait d'eux des consommateurs récents, sur le point de faire partie du principal groupe des consommateurs, comme leurs homologues de 25 à 34 ans. Dans l'ensemble, chez les jeunes, 29 p. 100 sont des consommateurs récents de cannabis (ayant consommé au cours des 12 derniers mois), 16 p. 100 ont consommé dans le passé, mais pas récemment, et 54 p. 100 n'ont jamais consommé.
- Dans une proportion légèrement inférieure à la moyenne, des jeunes ont déjà conduit sous l'effet du cannabis (22 p. 100 de ceux qui en ont déjà consommé; 10 p. 100 de l'ensemble des jeunes). Cela dit, en plus fortes proportions, les jeunes qui ont déjà conduit avec les facultés affaiblies par les drogues disent l'avoir fait parce qu'ils n'estiment pas que c'est dangereux ou à tout le moins, parce qu'ils jugent que ce n'est pas aussi dangereux que l'est la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool (57 p. 100).
- À l'instar des autres Canadiens, le tiers de l'ensemble des jeunes ont déjà monté à bord d'un véhicule conduit par quelqu'un dont les facultés étaient affaiblies par le cannabis. Cette observation met aussi en évidence la présence d'un risque dans ce groupe d'âge.

- Les parents de jeunes parviennent à estimer relativement bien la consommation de cannabis chez leurs jeunes. Toutefois, ils ont considérablement sous-estimé la fréquence à laquelle les jeunes conduisent sous l'effet de drogues ou acceptent d'embarquer avec un conducteur dont les facultés sont affaiblies. En fortes proportions, les parents admettent également qu'ils ne savent pas si leurs enfants ont déjà fait ces choses.

Connaissances et préoccupations

- Une campagne d'information de la population ciblant ce groupe d'âge pourra se fonder sur une solide compréhension des risques de sécurité que suppose la conduite avec les facultés affaiblies. Néanmoins, les jeunes, comme les membres des autres groupes d'âge, sont beaucoup plus susceptibles de se préoccuper de l'effet de l'alcool au volant que de celui du cannabis. En effet, 88 p. 100 des jeunes soulèvent les risques liés aux facultés affaiblies par l'alcool, mais seulement 49 p. 100 répondent de cette façon lorsqu'il est question de cannabis.
- Les autres résultats mettent au jour les mêmes impressions générales à l'effet que le cannabis nuirait moins ou moins gravement aux facultés de conduite.
- De la même façon, près de la moitié des jeunes (44 p. 100) estiment qu'il est facile d'établir que quelqu'un est trop intoxiqué pour conduire. De plus, les jeunes sont généralement moins préoccupés au sujet du risque que pose sur la route l'affaiblissement des facultés sous l'effet du cannabis que ne l'expriment les Canadiens des autres groupes d'âge.
- Il y a un aspect crucial à envisager dans l'élaboration de la campagne ou de messages particuliers ciblant les jeunes : comme les autres Canadiens, les jeunes se préoccupent davantage de la possibilité de blesser, de rendre paralysé ou de tuer quelqu'un d'autre que du risque d'être eux-mêmes blessés, tués, rendus paralysés, s'ils conduisent sous l'effet de drogues (66 p. 100). Toutefois, à la différence des autres groupes d'âge, les jeunes se préoccupent davantage de la possibilité d'avoir un dossier criminel permanent (40 p. 100) ou plus généralement, de se faire prendre par la police (22 p. 100). En somme, ils craignent les répercussions judiciaires ou les conséquences à longue échéance de la conduite avec les facultés affaiblies. Comme passagers, les jeunes expriment des craintes s'articulant davantage autour de la crainte de se faire blesser, d'être laissés paralysés ou d'être tués. Toutefois, même comme passagers, les membres de cette cohorte s'inquiètent davantage de la perspective d'avoir un dossier criminel permanent ou de se faire prendre que les membres des autres groupes d'âge.

Comportement normalisé

- Les jeunes constituent l'une des deux cohortes d'âge les plus susceptibles d'estimer que la conduite sous l'effet du cannabis est plus socialement acceptable que conduite sous l'effet d'alcool (50 p. 100). En revanche, ils signalent un nombre restreint de cas de conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis dans leur entourage. En outre, ils sont peu nombreux à estimer que c'est un comportement acceptable parmi leurs amis, contrairement à leurs

homologues de 25 à 34 ans. De nouveau, ces observations font penser que le groupe d'âge que composent les jeunes est sur le point de vivre un virage.

- Les messages privilégiés dans la campagne pourraient tenir compte d'une approche axée sur le principe voulant que « des amis ne laissent pas leurs amis prendre le volant... », étant donné que les jeunes composent le groupe d'âge le moins à l'aise de chercher à empêcher quelqu'un de conduire sous l'effet du cannabis ou d'accepter de monter à bord d'un véhicule conduit par un conducteur dont les facultés sont affaiblies par le cannabis. Les jeunes sont aussi les moins à l'aise de signaler ces situations aux services de police. À noter toutefois que ce sont de faibles proportions minoritaires de Canadiens qui seraient à l'aise de le faire, tous groupes d'âges confondus.

Information

- À l'instar des autres Canadiens, les trois dixièmes des jeunes signalent avoir cherché à obtenir de l'information sur les effets des drogues sur les facultés de conduite.
- Ils affirment que les professionnels de la santé (56 p. 100), mais également les intervenants de l'application de la loi, les amis, les parents et les enseignants constituent leurs sources préférées pour obtenir de l'information (dans des proportions de 24 à 30 p. 100).
- En fortes proportions, les jeunes s'attendent à consulter des sources dans Internet. Ils signalent le plus souvent les sites du gouvernement du Canada (45 p. 100), bien que les ONG, les associations de conducteurs et les provinces constituent aussi des sources reconnues.
- Les principaux renseignements qu'ils cherchent à obtenir portent sur les effets sur les facultés de conduite, de même que l'attente recommandée entre la consommation et la conduite. Toutefois, la compréhension des lois et sanctions, de même que des méthodes de détection dont disposent les services de police, constitue un domaine d'intérêt pour les jeunes.

Connaissance des aspects légaux

- À l'instar des autres Canadiens, les jeunes sont peu nombreux à estimer qu'il est actuellement légal de conduire sous l'effet du cannabis. À noter toutefois que dans une proportion légèrement supérieure à la moyenne, les jeunes sont incertains (21 p. 100) de l'évolution des aspects légaux dans le contexte de la prise d'effet de la légalisation en 2018. Bon nombre des jeunes sont également incertains de la question de savoir si de nouvelles restrictions plus sévères seront mises en application pour prévenir la conduite sous l'effet des drogues en 2018.
- Le tiers des jeunes interrogés affirment ne pas savoir combien de temps il faut attendre avant de conduire lorsqu'on a consommé du cannabis. De plus, 23 p. 100 des jeunes sous-estiment le délai nécessaire, indiquant qu'il faut attendre moins de trois heures.

- En revanche, de l'ensemble des groupes d'âge, les jeunes sont les plus susceptibles (55 p. 100) de comprendre que les policiers sont en mesure de détecter l'affaiblissement des capacités sous l'effet du cannabis. Cette observation explique probablement en partie les préoccupations accrues entourant la perspective de se faire prendre. En outre, les six dixièmes des répondants affirment qu'ils sont d'avis que les sanctions actuelles sont suffisamment sévères pour dissuader les gens de conduire dans cet état. Des nouvelles sanctions plus sévères en 2018 entraîneraient au moins un effet positif modéré au chapitre de la réduction de la fréquence de la conduite avec les facultés affaiblies, selon les sept dixièmes des répondants (40 p. 100 affirment que l'effet serait modéré et 31 p. 100, qu'il serait considérable).

La valeur du contrat du projet de sondage sur l'opinion publique est de 175 633,64 \$ (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

N° de contrat avec TPSGC : OD160-18-2537/001/CY

Date du contrat : 25 août 2017

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à

ps.communications-communications.sp@canada.ca

ATTESTATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

La présente attestation s'appliquera au rapport définitif envoyé au chargé de projet.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signée par : Susan Galley (vice-présidente)